



## DOSSIER ECONOMIQUE REGIONAL

### COMMERCE, ARTISANAT SERVICES ET PROFESSIONS LIBERALES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

La Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat (Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat) s'attache à accompagner l'adaptation des secteurs de l'artisanat du commerce et des services aux mutations sociales et à l'évolution technologique dans le but de créer et d'optimiser les conditions d'une présence active de ces secteurs dans le développement économique de la région.

Elle propose, dans le cadre d'une large concertation avec les réseaux consulaires, les organisations professionnelles et les collectivités territoriales, des actions innovantes visant à favoriser la modernisation de ces secteurs qui occupent, dans la région, environ 35 % des actifs.

Les mesures mises en place portent essentiellement sur l'appui et l'accompagnement des entreprises et les aides directes aux entreprises dans le cadre de plans d'actions concertés portant sur un secteur d'activité, une thématique ou un territoire. Il faut signaler que l'année 2000 a été une période de transition en raison de la mise en place des dispositions du nouveau contrat de plan Etat Région et du nouveau Document Unique de Programmation (DOCUP).

#### **1. En milieu urbain**

Dans le domaine de la revitalisation et de la redynamisation du commerce et de l'artisanat des centres bourg et centres villes, le Fonds d'intervention pour la Sauvegarde de l'artisanat et du Commerce (FISAC), a soutenu en 2000 plusieurs opérations réparties sur les départements de la région, pour un montant d'aide global de 683 000 € (4,5 MF environ).

#### **2. En milieu rural**

Pour le maintien du tissu commercial et artisanal de proximité en milieu rural, 11 communes ou communautés de communes ont bénéficié d'une aide du FISAC pour un montant total de 278 218 € (1 825 000 F environ).

#### *Les opérations de revitalisation du commerce et de l'artisanat (ORAC)*

La Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat a aidé également à la mise en place d'opérations ORAC CHARMES (Commerce, Habitat, Artisanat, Ruralité, Métiers, et Services) visant à accélérer la modernisation des activités artisanales et commerciales notamment dans le domaine du bâti.



## DOSSIER ECONOMIQUE REGIONAL

### *Les opérations de maintien des services de proximité*

Ont été aussi initiées et soutenues des actions de sensibilisation de promotion et d'accompagnement à la modernisation du commerce de proximité.

### *L'archipel des métiers d'art*

L'archipel des métiers d'art, concept initié par l'Etat dès 1991 pour développer autour de ce secteur une dynamique économique et culturelle ainsi qu'une démarche de développement en réseau, continue à susciter un large partenariat (SEMA, Conseil Régional, Conseils Généraux, Communes et Chambres de métiers).

De nouvelles actions spécifiques en direction des métiers d'art ont été lancées. Au cours de l'année 2000, le secteur a bénéficié d'un montant d'aides de 73 600 €(480 KF) et de 115 257 €(756 KF) au titre du FISAC.

### **3. Les aides aux entreprises**

#### *Le Fonds Régional d'Aide au Conseil*

L'Etat a soutenu dans ce cadre, en 2000, 9 entreprises, leur permettant ainsi, grâce à l'appui d'un consultant extérieur, de conforter une démarche forte de projet de développement stratégique.

#### *Les mesures visant à favoriser l'émergence et le développement de micro activités*

Par le biais notamment de la procédure d'Installation des Entreprises Artisanales, Commerciales et de Services, l'Etat a soutenu des projets de création et de reprise d'entreprises, grâce à des aides à l'investissement matériel mais aussi par l'intermédiaire des fonds accordés aux chambres consulaires au titre du conseil et de l'accompagnement des porteurs de projets.

#### *L'aide à l'investissement matériel et immobilier*

Elle concerne les entreprises artisanales ou commerciales engagées dans un programme global de développement. Les investissements immobiliers peuvent être réalisés directement par l'entreprise ou indirectement par l'intermédiaire de collectivités territoriales ou d'organismes de crédit-bail par exemple. Grâce au Plan de Développement de la Compétitivité des Entreprises, l'Etat a pu aider les entreprises des secteurs de l'artisanat et du commerce dans leurs projets de modernisation de leurs équipements productifs dans le cadre d'un saut technologique.



## DOSSIER ECONOMIQUE REGIONAL

### **4. Financements**

L'ensemble de ces opérations s'appuie sur les financements suivants : contrat de plan Etat Région, FNADT, FISAC, ainsi que sur les lignes budgétaires de la Direction des Entreprises commerciales artisanales et de services (DEcas) du secrétariat d'Etat aux PME liées à l'animation du réseau des agents des chambres de métiers et des organisations professionnelles. Il faut y ajouter les programmes européens.

En 2000, l'apport de l'Etat à ces secteurs a été de 470 019 € (3 083 125 F) et celui des fonds structurels de 45 963 € (301 500 F).

### **5. Objectifs pour 2001**

Mise en place d'un nouveau programme de développement des métiers d'art qui sont une des grandes richesses de la région Languedoc-Roussillon.

Poursuite de la démarche qualité et intensification des initiatives liées à l'innovation et au transfert de technologie dans le commerce et l'artisanat.

Développement des actions de formation, notamment au travers du Fonds d'Assurance Formation Régional de l'Artisanat, tout particulièrement celles destinées à la préparation des TPE au passage à l'euro, mais aussi à l'ARTT et aux mutations technologiques.

La Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat va s'efforcer d'utiliser de façon optimale les possibilités ouvertes par la DOCUP et le CPER 2000-2006, en accentuant ses efforts sur le développement des actions à caractère collectif particulièrement les ORAC.